

Contrat de prestation de services

Le présent contrat de prestation de services régit les rapports entre Dr Sophie CHOLLET, Praticien de santé Naturopathe SPN, inscrite au Répertoire Sirene sous le numéro 828134627 00052 et son consultant ayant réservé une prestation. Le présent contrat définit les droits et obligations du Dr Sophie CHOLLET et de ses consultants. Il s'applique pendant toute la durée de l'accompagnement.

1. Prestations et conditions de réservation

1.1. Nature des activités

Le Dr Sophie CHOLLET propose des prestations de naturopathie, de coaching en gestion du stress, d'iridologie et de nutrition. La naturopathie repose sur un ensemble de techniques permettant de conserver et préserver sa santé avec des moyens naturels. Elle repose sur une vision holistique et globale de la personne et permet un travail sur la cause profonde des troubles identifiés. Elle repose sur 3 piliers qui sont l'alimentation, l'activité physique et la gestion du stress. La gestion du stress est une technique qui permet d'aider la personne à relâcher les tensions et d'aider l'organisme à retrouver son équilibre. La cohérence cardiaque est une méthode basée sur la respiration qui a des effets physiologiques ressentis. L'iridologie est une pratique empirique qui utilise l'observation de l'œil pour appréhender le bien-être général d'une personne. La nutrition vise à prodiguer des conseils diététiques et des infos nutritionnelles adaptés à la personne et sa problématique. Elle inclue un régime alimentaire sain et équilibré.

1.2. Conditions de réservation

Les consultants peuvent réserver un rendez-vous en précisant la nature de la prestation souhaitée, par l'intermédiaire du site « www.docteur-naturo.com », « medoucine.com », « doctolib.com » et « resalib.com », ou en contactant directement le Dr Sophie CHOLLET, soit sur son téléphone portable, soit par mail. Le consultant recevra une confirmation de sa réservation par SMS.

2. Prix et paiement

Les tarifs du Dr Sophie CHOLLET sont les suivants :

- Première consultation de naturopathie (en cabinet ou à distance) : 80 €
- A domicile : 90 €
- Consultation de suivi de naturopathie (en cabinet ou à distance) : 60 €
- A domicile : 70 €
- Séance de gestion du stress : 60 €
- Nutrition : 80 € (suivi 60 €)
- Iridologie : 40 €

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises, dans la mesure où le Dr Sophie CHOLLET n'est pas assujettie à la TVA. Pour les activités en entreprise ou les ateliers ou autres prestations particulières, les prix seront établis sur devis, en fonction des besoins du consultant . Le Dr Sophie CHOLLET se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et sans préavis. Le prix applicable est celui en vigueur à la date de la prise de rendez-vous. Dans le cadre des consultations en présence, le paiement s'effectuera sur place, à l'issue de la consultation, par chèque, espèces ou carte bancaire. En cas de consultations à distance, le paiement s'effectuera préalablement à la consultation, par CB (lien sécurisé Zettle) ou virement bancaire.

3. Droit de rétractation

Les consultants particuliers disposent d'un droit de rétractation qu'ils doivent exercer dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de la souscription de leur prestation. Est considérée comme date de souscription : la date de confirmation de la réservation de la prestation. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, l'acompte éventuellement payé avec la souscription de la réservation est remboursé. En conséquence, la prestation ne pourra débuter qu'à l'expiration de ce délai de 14 jours, sauf si le consultant demande expressément à ce qu'elle commence avant la fin de ce délai, en adressant un courriel à ce sens à l'adresse docteur-naturo34@gmail.com. Vous trouverez un modèle de formulaire [ici](#). Dans cette hypothèse, le consultant qui exercerait quand même son droit de rétractation dans le délai imparti et avant l'exécution complète de la prestation, sera redevable envers le Dr Sophie CHOLLET d'un prix d'un montant correspondant au service

fourni jusqu'à la décision de se rétracter. Si la prestation a été exécutée pleinement à la date de la rétractation, aucun remboursement ne pourra intervenir. Pour les forfaits, une fois le délai de rétractation passé, les sommes dues devront être versées.

4. Modification ou annulation d'une réservation

Pour toute demande de modification de la date ou de l'horaire de la prestation, il est demandé au consultant de contacter directement le Dr Sophie CHOLLET au moins 24 heures avant, afin de pouvoir trouver une nouvelle date et/ou un nouvel horaire. En cas d'annulation d'une réservation d'une prestation par le consultant, et en dehors de l'exercice par lui de son droit de rétractation, le Dr Sophie CHOLLET ne sera pas tenue du remboursement du prix ou de l'acompte versé. Le montant de la consultation sera pleinement dû.

5. Responsabilité et avertissement

Le Dr Sophie CHOLLET n'est ni médecin ni guérisseur. Elle n'établit pas de diagnostic. Si le consultant suit un traitement médical, seul son médecin est habilité à le modifier ou à le supprimer. En aucun cas les conseils et informations fournis (oralement et par écrit) ne doivent se substituer aux contrôles, suivis et avis d'un médecin. Les résultats sur la santé de chaque personne ne peuvent être garantis, chacun réagissant de façon différente aux conseils prodigués et aux compléments alimentaires proposés. Par ailleurs, le Dr Sophie CHOLLET ne saurait être tenue pour responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation des produits conseillés.

6. Médiateur de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le Dr Sophie CHOLLET propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, le consultant pourra déposer sa réclamation sur le site : <https://cnpmmédiation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION – 27 avenue de la Libération – 42400 Saint-Chamond. Mise à jour : décembre 2021